

MANIFESTATION SPORTIVE EN MILIEU NATUREL

Aide à la réalisation d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Fiches Activités sportives

Par **type d'activités sportives**, il vous est proposé des **mesures concrètes de réduction des pressions et incidences sur l'environnement**. Attention, suivant les particularités de votre projet d'évènement, d'autres impacts sont possibles ; il vous appartient de les identifier et de proposer vos propres mesures de réduction.

L'ensemble des mesures de réduction que vous adoptez, sont à croiser avec le document « **Fiches Sites N2000** ». Celles-ci présentent les principaux habitats et espèces animales et végétales du ou des sites Natura 2000 où se déroule votre évènement, ainsi que les périodes de sensibilités environnementales les plus fortes.

Avec l'ensemble de ces éléments, **vous pouvez remplir le tableau page 7 du formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000**, qui présente les incidences de votre manifestation et les mesures de réduction ou de prévention que vous avez adopté et que vous vous engagez à respecter.

Page	Type d'activité	Date de mise à jour
2	1 – Randonnée, course pédestre, trail...	Décembre 2015
4	2 - Course d'orientation	Décembre 2015
6	3 - VTT	Décembre 2015
9	4 - Cyclisme et cyclotourisme	Décembre 2015
11	5 - Escalade	Décembre 2015
14	6 - Activités motorisées tout terrain	Décembre 2015
17	7 - Activités motorisées sur route	Décembre 2015
	8 - Canoë-Kayak	
	9 - Vol libre	
	10 - Spéléo	
	11 - Canyonisme	
	12 - Alpinisme	
	13 - Raid Multi-sports	voir fiches précédentes

1 - Randonnées pédestre et équestre, marche nordique, raquette à neige, course à pied, trail...

Mon événement	Incidences potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune à proximité du tracé - Piétinement de la flore - Érosion des sols - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour canaliser les participants en fonction des enjeux environnementaux. - Utilisation exclusive des pistes et sentiers existants. Pas de création de sentiers. - Favoriser des itinéraires déjà fréquentés. - Conformité du tracé avec celui réellement emprunté le jour J par les participants (sauf si la sécurité, l'état des sentiers ou d'autres aléas nécessitent une modification partielle). - Mise en défens de certaines zones. - Pas de balisage peinture (ni biodégradable, ni biofragmentable) ; uniquement avec rubalises, flèches cartonnées, piquets amovibles. Pas de clous dans les arbres. - Balisage éphémère à poser au plus tôt 24h avant et débalisage exhaustif maximum 48h après. Et dans le strict respect de la réglementation sur la circulation motorisée (privilégier un balisage à pied et à vélo).
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement excessif du sol et de la végétation - Dérangement des espèces par le passage répété - Déchets abandonnés en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Limiter l'utilisation des bâtons. - Pénaliser les participants qui larguent un déchet en chemin. - Rappeler au micro les consignes avant le départ. - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches, poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements écoresponsables du participant).

Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuelle trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli (gants et sacs pour les bénévoles). - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

2 - Course d'orientation

Mon événement	Pressions potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune à proximité du tracé - Écrasement de nids ou de couvées - Piétinement de la flore - Érosion des sols - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour canaliser les coureurs en fonction des enjeux environnementaux. - Cohérence des différents circuits, sens de rotation unique, pas de poste dans les zones sensibles. - Mise en défens des zones interdites (rubalises rouges) et signification de ces zones sur la carte (rayures verticales rouges). - Éviter de concentrer un nombre important de balises dans une même zone. - Apporter une attention particulière à l'enchaînement des balises (les sorties de postes conditionnent l'intensité de piétinement). - Favoriser le déplacement des coureurs par des traces et sentiers existants. - Favoriser des terrains déjà autorisés et cartographiés. - Conformité du tracé déposé avec celui réellement emprunté le jour J par les coureurs (sauf si la sécurité ou d'autres aléas nécessitent une modification partielle). - Poser les balises éphémères au plus tôt 24h avant et les enlever maximum 48h après.
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement excessif du sol et de la végétation - Dérangement des espèces par le passage répété - Déchets abandonnés en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Limiter l'utilisation des bâtons. - Rappeler au micro les consignes avant le départ. - Pénaliser les coureurs qui larguent un déchet en course. - Sensibiliser les coureurs aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements éco-responsables du participant).

Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuel trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil...)	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace (gants et sacs pour les bénévoles). Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

3 – VTT

Mon événement	Pressions potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune à proximité du tracé - Dégradation de la flore - Tassement excessif, érosion des sols - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour canaliser les participants en fonction des enjeux environnementaux. - Utilisation exclusive des pistes et sentiers existants. Pas de création de sentiers. "Hors-piste" (free ride) interdit. - Favoriser des itinéraires déjà fréquentés. - Éviter ou protéger les passages à gué et les zones humides. - Mise en défens de certaines zones, pour empêcher en particulier la coupe de virages, les sorties de virages élargies, les freinages excessifs dans le très raide, les appuis multiples en zone sableuse ou argileuse. - Réguler la fréquence des passages et les créneaux horaires (nombre de tour sur les circuits en boucles, départ groupé ou pas...). - Conformité du tracé déposé avec celui réellement emprunté le jour J par les participants (sauf si la sécurité, l'état des sentiers ou d'autres aléas nécessitent une modification partielle). - Pas de balisage peinture (ni biodégradable, ni biofragmentable) ; uniquement avec rubalises, flèches cartonnées, piquets amovibles. Pas de clous dans les arbres. - Balisage éphémère à poser au plus tôt 24h avant et débalisage exhaustif maximum 48h après. Et dans le strict respect de la réglementation sur la circulation motorisée (privilégier un balisage à VTT ou à pied).

<p>Les participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement excessif du sol et de la végétation - Dérangement des espèces par le passage répété - Déchets abandonnés en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Rappeler au micro les consignes avant le départ. - Pénaliser les participants qui larguent un déchet en chemin. - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements écoresponsables du participant).
<p>Le public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuel trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
<p>L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace (gants et sacs pour les bénévoles) des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli. - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en

		<p>cohérence avec les besoins réels de l'organisation (minimiser le nombre de navette ou de déposes lors d'une épreuve VTT d'enduro).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

4 - Course cycliste, cyclotourisme, rando à vélo

Mon évènement	Pressions potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune à proximité du tracé - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour rendre compatible, en particulier une manifestation de masse, avec les enjeux environnementaux.
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Jets ou abandon de déchets en route 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Rappeler au micro les consignes avant le départ. - Pénaliser les participants qui larguent un déchet en route. - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements éco-responsables du participant).
Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuel trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'évènement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres,

		<p>assiettes...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli (gants et sacs pour les bénévoles). - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites résa, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

5 – Escalade (falaise, bloc, via corda, rando verticale...)

Mon événement	Pressions potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
<p>Les voies et l'accès aux voies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement, modification de comportement ou destruction d'espèces animales spécifiques aux falaises et milieux rocheux - Diminution du couvert végétal, écrasement ou arrachage de la végétation, destruction d'habitats ou d'espèces végétales - Brossage (excessif et cumulé) des mousses et lichens - Piétinement de la flore en pieds de voies ou de blocs - Tassement et érosion des sols en pieds de voies ou de blocs - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation du déroulement de l'événement pour canaliser les participants en fonction des enjeux environnementaux. - Favoriser l'utilisation de voies ou de blocs existants. - Pas de nouvelles ouvertures ou de modification d'équipements sans concertation ni évaluation spécifique des enjeux sur le type de flore et de faune qui colonise le secteur de falaises ou de bloc. - Favoriser des itinéraires d'accès existants et des voies ou passages de blocs déjà ouverts. Pas d'élagage massif en pied de voie sans concertation préalable. - En cas de rééquipement, respecter les normes en vigueur tout en recherchant à minimiser l'impact visuel. - Nettoyage et brossage raisonnés des prises et uniquement sur les zones grimposables essentielles. - Conformité des chemins d'accès et des voies et secteurs pratiqués avec ceux réellement utilisés le jour J par les participants (sauf si la sécurité, l'état des voies ou d'autres aléas nécessitent une modification partielle). - Mise en défens de certaines zones. - Faciliter les phases de descente en falaise pour éviter la divagation sommitale. - Pas de balisage peinture (ni biodégradable, ni biofragmentable) ; uniquement avec rubalises, flèches cartonnées, piquets amovibles. Pas de clous dans les arbres. - Balisage éphémère des accès à poser au plus tôt 24h avant et débalisage exhaustif maximum 48h après. - Nettoyage exhaustif des zones d'escalade en fin d'événement (rubalises, main courante, signalétique...)

<p>Les participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement excessif du sol et de la végétation - Dérangement des espèces par le passage répété - Déchets abandonnés en milieu naturel - Pollution chimique (magnésie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Pénaliser les participants qui ne respectent pas les consignes. - Rappeler les consignes au préalable (micro et/ou face à face). - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites, habitats et espèces du secteur (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements éco-responsables du participant). - Nettoyage de la magnésie sur les prises, pendant et surtout en fin de manifestation.
<p>Le public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuel trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler les recommandations (micro ou autre).
<p>L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace (gants et sacs pour les bénévoles) des

		<p>zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

6 - Activités motorisées tout terrain

	Pressions potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement répété, cumulé et/ou prolongé de la faune et de l'avifaune (espace vital menacé) - Dégradation, destruction de la flore - Dégradation, destruction d'habitats - Création d'ornières, de ravines - Élargissements de l'emprise des chemins - Création de cheminements parallèles et/ou création de nouveaux cheminements - Érosion démesurée et tassement abusif des sols - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour rendre compatible l'événement avec les enjeux environnementaux. - Utilisation exclusive des pistes ouvertes à la circulation publique – ou circuit, terrain, parcours dédiés. Pas de passage "Hors-piste", ni de zones protégées traversées. - Favoriser des itinéraires ou parcours déjà fréquentés ou existants. - Éviter strictement les passages à gué et les zones humides. - Mise en défens de certaines zones, pour empêcher en particulier la coupe de virages, les sorties de virages élargies, les freinages excessifs dans le très raide, les appuis multiples en zone sableuse ou argileuse. - Réguler la fréquence des passages et les créneaux horaires. - Imposer une limite de vitesse et/ou une vitesse moyenne, en particulier sur les zones les plus patrimoniales et sensibles au bruit. - Conformité du tracé déposé avec celui réellement emprunté le jour J par les participants (sauf si la sécurité, l'état du parcours ou d'autres aléas nécessitent une modification partielle). - Pas de balisage peinture (ni biodégradable, ni biofragmentable) ; uniquement avec rubalises, flèches cartonnées, piquets amovibles. Pas de clous dans les arbres. - Balisage éphémère à poser au plus tôt 24h avant et débalisage exhaustif maximum 48h après. Et dans le strict respect de la réglementation sur la circulation motorisée. - Rendre impossible l'utilisation du tracé (circuit) dans sa

		<p>globalité après la manifestation (supprimer les remblais, griffer les zones champs, enclaver les entrées sur circuit...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrosage du circuit sur les zones les plus poussiéreuses (arrosage mesuré et source d'eau non potable).
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des espèces par le passage répété, cumulé et/ou prolongé des participants - Dégradation irrémédiable du sol, du couvert végétal et de la végétation - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel - Pollution de l'air - Jets ou abandon de déchets en chemin 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Faire un choix de catégories de véhicules (plus ou moins puissantes et bruyantes). - Contrôler les véhicules (bruit, émissions, ...). - Veiller au dispositif individuel étanche de récupération de fluides (tapis). - Pénaliser les participants qui larguent un déchet en chemin. - Rappeler au micro les consignes avant le départ. - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements éco-responsables du participant).
Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuel trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de

	<ul style="list-style-type: none"> - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<p>l'inscription, remise des dossards et accueil du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli (gants et sacs pour les bénévoles). - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
<p>Le stationnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du sol et des espèces à proximité - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Prise en compte des rejets potentiels le jour de la manifestation. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

7 - Activités motorisées sur route

	Pressions potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour rendre compatible l'événement avec les enjeux environnementaux. - Réguler la fréquence des passages et les créneaux horaires. - Imposer une limite de vitesse et/ou une vitesse moyenne, en particulier sur les zones les plus patrimoniales et sensibles au bruit.
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Jets ou abandon de déchets en route - Dérangement des espèces par le passage répété, cumulé et/ou prolongé des participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Faire un choix de catégories de véhicules (plus ou moins puissantes et bruyantes). - Contrôler les véhicules (bruit, émissions, ...) - Pénaliser les participants qui larguent un déchet en route. - Veiller au dispositif individuel étanche de récupération de fluides (tapis). - Rappeler (micro) les consignes avant le départ. - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements éco-responsables du participant).
Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuel trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler (micro) les recommandations.

<p>L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace (gants et sacs pour les bénévoles) des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli. - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
<p>Le stationnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du sol et des espèces à proximité - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Prise en compte des rejets potentiels le jour de la manifestation. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).